

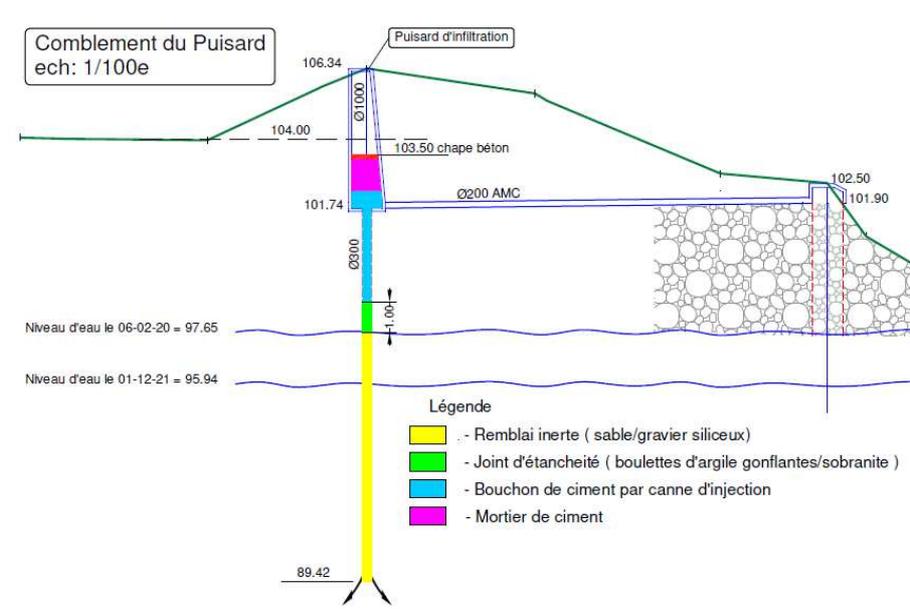
[Texte]

P.J.C N° 13 –ORLEANS METROPOLE –RUISSEAU DES BOIS – AIOT N°0100002564 DDT / PUISARD EXISTANT DU BASSIN DE LAVEAU / NEUTRALISATION..



Méthodologie de comblement :

Le puisard existant sur le talus du bassin de Laveau sera neutralisé selon les prescriptions de la *Notice de fermeture des puits et forages* » éditée par le BRGM. - cf. Pièce: P.J.C. N° 13-1 jointe au dossier. Le massif drainant existant en fond de bassin, sera purgé et remplacé par un remblai en matériaux argileux compacté.



Planning d'exécution : Cf. P.J.C N° 13-2 : *Planning prévisionnel bassin de Laveau*

La neutralisation du puisard d'infiltration interviendra en fin de chantier de terrassement et de réaménagement du bassin. Les deux conditions préalables à son comblement étant :

- Le poste de relevage doit être opérationnel,
- Le terrassement du fond de bassin doit être terminé. (Afin de guider les eaux de ruissellement vers l'entrée du poste de relevage à la cote altimétrique du projet).